

## La mesure du temps

« La Terre est peuplée d'êtres intelligents depuis six mille ans, c'est-à-dire depuis six minutes ».  
(H. Taine, « D'un nouvel essai de philosophie religieuse. *Ciel et terre* par Jean Reynaud », *Revue des deux Mondes*, août 1855)

« La Terre est peuplée d'êtres intelligents c'est depuis cent ou deux cent mille ans, c'est-à-dire depuis cent ou deux cents minutes »  
(H. Taine, « Philosophie religieuse. *Ciel et terre* par Jean Reynaud », *Nouveaux essais de critique et d'histoire*, 1865)

En 1855, Taine mesurait l'ancienneté de l'humanité conformément aux chronologies établies à partir de la Bible ; en 1865, la mesure passait d'une estimation ponctuelle de 6 000 ans à une fourchette de 100 000 à 200 000 ans. Ce changement est doublement significatif, non seulement d'un bouleversement dans la mesure des temps préhistorique, mais aussi du passage d'un référentiel religieux à un référentiel scientifique, essentiellement géologique et biologique.

Mais le XIX<sup>e</sup> siècle n'est pas seulement le témoin de phénomènes de dilatation ou de resserrement de l'échelle temporelle : comme le rappelle Hartmut Rosa, c'est à la même époque que, grâce aux développements techniques (cartographie, transports, diffusion des horloges mécaniques), le temps s'émancipe l'espace « pour devenir de plein droit une dimension autonome du monde » : une dimension finalement tellement prégnante qu'on en oublie qu'elle doit être construite et mesurée.

C'est à la construction et à la mesure du temps que sera consacré la quatrième livraison de *Romantisme* en 2016. Plusieurs axes sont envisagés pour traiter de cette question. Le premier est consacré à la mesure « objective » du temps. Du point de vue des techniques de chronométrie, et si l'on fait abstraction des premiers essais d'horloge électriques, le XIX<sup>e</sup> semble vivre sur les découvertes des siècles précédents. Ce qui le caractérise, en revanche, c'est la diffusion massive des horloges mécaniques, et l'avènement, vers la fin du siècle, de mode de production industriel. La détermination du méridien de référence, qui fut longtemps disputée entre la France et l'Angleterre, a permis la construction d'un « temps mondial », et a contribué à l'autonomisation de la dimension temporelle. De la même façon, on pourra s'intéresser à la mesure des phénomènes temporels : le champ en est très divers, de l'invention du métronome en musique, aux expériences scientifiques. Les montages de Léon Foucault sont un bon exemple de cette dernière catégorie, qu'il s'agisse de la mesure comparative de la vitesse de la lumière dans l'eau et dans l'air en 1853, célèbre cas d'expérience cruciale devant décider de la nature de la lumière (voir Duhem 1906), ou de la détermination de la vitesse de la lumière en 1862. Enfin il conviendra de rappeler le rôle déterminant de la géologie dans la mesure des époques de la terre.

La mesure de l'ancienneté de la terre ou celle de l'humanité forment une transition vers le second axe, dévolu à la mesure du temps historique. Les hésitations de Taine marquent bien que son époque est celle de *L'invention de la préhistoire* (N. Richard, 1992). Mais on peut penser aussi aux périodisations des temps historiques, qu'elles soient l'œuvre d'historiens, de philosophes de l'histoire, ou encore d'utopistes. On prêtera aussi une attention particulière aux périodisations en histoire de l'art, ainsi qu'aux effets de chrononymie.

La mesure du temps par les institutions sociales, dans une perspective socio-politique, fournit un troisième axe. Le XIX<sup>e</sup> siècle français, dans la continuité du calendrier révolutionnaire, a été fécond en calendriers nouveaux : John Tresch (2012) a récemment souligné l'importance du calendrier positiviste conçu par Auguste Comte. Mais ce n'est peut-être là qu'un aspect d'un phénomène plus large, celui de l'opposition entre le temps religieux et le temps laïc, opposition qui parcourt tout le siècle. Le temps laïc qui s'installe en ce siècle pose de nouveaux repères et de nouveaux problèmes : c'est, par exemple, celui de la mesure de la valeur du travail, indissolublement liée à celle du temps de travail ; c'est la question de l'accélération sociale, thème porté par Hartmut Rosa ; c'est enfin celle de la mesure du temps de la journée : de l'heure du dîner, de l'emploi du temps, etc.

L'ensemble de ces thématiques sera abordé à partir des *corpus* philosophiques, scientifiques, et historiques ; mais il pourra être aussi étudié, bien entendu, à partir du *corpus* littéraire: on sera alors particulièrement attentifs à la façon dont le temps institué croise, dans l'écriture fictionnelle ou mémorialiste, le temps vécu.

Ce dossier de Romantisme sera le quatrième de 2016, à paraître pour la fin de l'année. Les propositions d'une page au maximum comportant un résumé et une brève notice biobibliographique sont à adresser avant le 1<sup>er</sup> mars 2016 à Laurent Clauzade ([noille-clauzade@wanadoo.fr](mailto:noille-clauzade@wanadoo.fr)). Les articles achevés (qui ne devront pas excéder 30 000 signes espaces comprises) avec leurs illustrations (libres de droits, en 300 dpi, et ne dépassant pas 2 Mo) devront être remis le 15 août 2016 aux responsables du numéro. Ils seront accompagnés d'un résumé en français de 800 signes espaces comprises. L'éditeur prendra en charge les traductions des articles en langues étrangères.

\*\*\*\*\*

### ***Romantisme : normes éditoriales***

#### *Conseils aux auteurs.*

---

1. Chaque article doit comprendre la **mention de l'université/laboratoire** dont dépend l'auteur et être accompagné d'un **résumé en français de 900 signes (espaces compris)**.
2. Les auteurs souhaitant publier des illustrations doivent fournir :
  - une image de bonne résolution : 300 dpi et 11 cm de large. Si l'image ne correspond pas à ces critères, elle sera immédiatement rejetée.
  - Mode niveaux de gris (les illustrations transmises en couleur seront automatiquement passées en niveaux de gris).
  - Leur poids ne doit pas dépasser 2 Mo pour qu'elles puissent être aisément intégrées aux épreuves.
  - un justificatif d'acquiescement des droits de reproduction ou d'autorisation de reproduction si l'image n'est pas libre de droits.
1. Pour la rédaction des articles eux-mêmes, toute liberté est laissée aux auteurs, à l'exception des deux points suivants.

a) l'espace est toujours identique entre deux paragraphes. Il est donc inutile d'ajouter des blancs entre paragraphes sur le manuscrit : ils seront supprimés (de même que les astérisques, ou tout autre signe de séparation).

b) en revanche, sauf volonté expresse de l'auteur, il est d'usage d'introduire des **intertitres** dans l'article, pour faciliter la lecture : de 3 à 5 en moyenne par article. Il est possible, en cas de nécessité, d'ajouter un deuxième (mais un deuxième seulement) niveau d'intertitre.

2. Pour l'essentiel, le code typographique en vigueur dans *Romantisme* est conforme à celui des **Règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale**, auquel on pourra se reporter.

3. Pour les **citations**, les normes de **punctuation** sont les suivantes :

- la citation est entièrement fondue dans le texte et ne comporte que quelques mots : *La cigale de la fable dut contrainte d'aller chercher secours « chez la fourmi sa voisine »*. Point final à l'extérieur des guillemets.

- le début de la citation est fondu dans le texte mais elle se termine par une phrase complète : *Mme Lepic compare les cheveux de Poil de Carotte à des « baguettes de tambour. Il userait un pot de pommade tous les matins »*. Point final à l'extérieur des guillemets.

- la citation débute par une phrase complète. Son premier mot prend une capitale initiale : *Le poète Terence affirmait : « Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »* Point final à l'intérieur des guillemets.

4. Place des **appels de notes** : l'appel de note précède toujours le signe de ponctuation. En fin de phrase, il sera suivi du point final. En fin de citation, il se place avant le guillemet fermant : *Chateaubriand l'appelle « le grand expiateur<sup>1</sup> »*.

5. Pour les **références bibliographiques en note**, l'usage est le suivant :

- pour la citation tirée d'un livre :

Prénom (en toutes lettres, et non l'initiale seule) Nom (en bas de case : sans petites capitales ou capitales), *Titre*, lieu d'édition (même s'il s'agit de Paris), éditeur, collection (le cas échéant), année, page.

- pour la citation tirée d'un chapitre de livre collectif :

Prénom Nom, « Titre du chapitre », dans *Titre de l'ouvrage collectif*, Prénom Nom (dir.), lieu d'édition, éditeur, collection (le cas échéant), année, page.

- pour la citation tirée d'un article de périodique :

Prénom Nom, « Titre de l'article », *Titre du périodique*, année, numéro (n° 4), page.

NB : l'usage dans *Romantisme* est d'employer, au lieu des termes latins « *in* » et « *op. cit.* », les formules en français « **dans** », « **ouvr. cité** » et « **art. cité** ».

**On doit donc veiller avec soin, pour éviter de fastidieuses corrections ultérieures, de mentionner tous les prénoms, les dates et lieux d'édition, la page de la citation ; on vérifiera toujours, pour les périodiques anciens, si l'article fait partie ou non du titre (ce qui détermine l'emploi de la majuscule et des italiques) : toutes choses que nous mentionnons parce que ce sont les problèmes les plus fréquemment rencontrés au moment de la préparation de la copie.**

6. Pour la **bibliographie** de fin de dossier, l'usage est le suivant :

- pour un livre :

NOM (**petites capitales**) Prénom, *Titre*, lieu d'édition (même s'il s'agit de Paris), éditeur, collection (le cas échéant), année.

- pour un livre collectif :

NOM Prénom (dir.), *Titre de l'ouvrage collectif*, lieu d'édition, éditeur, collection (le cas échéant), année.

- pour un article de périodique :

NOM Prénom, « Titre de l'article », *Titre du périodique*, année, numéro (n° 4), page (p. 12-28 et non pp. 12-28)

7. Pour les **comptes rendus**, l'usage est le suivant :

- pour un livre :

Prénom NOM (**petites capitales**), *Titre*, lieu d'édition (même s'il s'agit de Paris), éditeur, collection (le cas échéant), année, nombre de pages.

- pour un livre collectif :

Prénom NOM (**petites capitales**) (dir.), *Titre de l'ouvrage collectif*, lieu d'édition (même s'il s'agit de Paris), éditeur, collection (le cas échéant), année, nombre de pages.

---